



COMPTE RENDU AUDIOCONFERENCE COVID 19 DU 26 MARS 2020

Toutes les organisations syndicales de la DDFIP de l'Orne étaient présentes

SANTE

Au 25/03/2020, 6 agent-e-s étaient placée-e-s en quatorzaine, car ils(elles) ont été potentiellement en contact avec des personnes infectées. Ces collègues sont en bonne santé. Ce chiffre a baissé : au 26 mars, il n'y avait plus que 5 agent-e-s en quatorzaine.

HYGIENE

Les lingettes désinfectantes n'ont pas toutes été reçues.

Au niveau des prestataires en charge du ménage, un message leur a été transmis pour effectuer un nettoyage prioritaire des bureaux qui sont occupés.

Par ailleurs, la DDFIP 61 ne dispose quasiment plus de stocks de masques. Ces derniers sont réservés prioritairement aux agent-e-s des trésoreries hospitalières qui reçoivent du public, ce qui n'est pas le cas à Alençon.

ORGANISATION MATERIELLE

Au 26 mars, 152 agent-e-s (soit un peu plus de 40 % des effectifs de la DDFIP de l'Orne) étaient affecté-e-s sur des missions prioritaires :

- assurer la paye des agents de la fonction publique ;
- mettre en œuvre l'aide aux entreprises.

Les agent-e-s non prioritaires doivent rester chez eux (elles) afin de ralentir la progression de l'épidémie.

80 agent-e-s étaient présent-e-s physiquement sur site le 26 mars contre 113 la veille. Afin de diminuer le nombre d'agents présents sur les sites, va être développé le télétravail pour la mise en œuvre duquel la DDFIP de l'Orne a pu récupérer auprès des stagiaires de l'ENFIP, 31 ordinateurs portables qui ont été réceptionnés par le BIL, le 26 mars.

Depuis le début de cette semaine, les membres de la CID qui ne sont plus confinés pourront donc paramétrer ces ordinateurs portables afin de procéder à leur déploiement au cours de la semaine prochaine.

Concrètement, la mise à disposition des ordinateurs portables auprès des télétravailleurs se fera de la manière suivante :

- les agent-e-s de la cité administrative d'Alençon devront se rendre dans les locaux de la CID ;
- pour celles et ceux qui travaillent sur les sites extérieurs, la CID les livrera sur sites, à charge pour les agent-e-s de venir les chercher.

TRESORERIES

Dans les petites trésoreries, se pose un problème de sécurité. La Direction a insisté sur l'obligation de la présence effective d'au moins 2 agent-e-s sur chaque site.

Au cas particulier, une contrôleuse en situation de détachement doit rejoindre un jour sur deux son poste qui est son affectation au TAGERFIP afin que cette consigne de sécurité soit respectée. Cette situation n'est pas sans nous interpeller car si elle contractait le covid 19 (sans compter les risques routiers), la Direction serait dans l'obligation de fermer non plus une seule trésorerie, mais les deux. Notre AGFIP n'a pas trouvé de solution à ce problème dans l'immédiat et un point sera fait lors d'une prochaine audioconférence.

SIP

Les agent-e-s travaillant dans les SIP n'ont pas reçu de masques car l'accueil sur rendez-vous est uniquement téléphonique. S'il devait y avoir des rendez-vous dans des bureaux, il est prévu l'installation d'un 2^{ème} bureau contre le 1^{er}, afin qu'il y ait une distance de 1,50 m entre l'agent-e et l'utilisateur.

En ce qui concerne la campagne IR, une réflexion est en cours au niveau ministériel. Ce qui semble se dessiner, c'est le maintien de la date de début de campagne (8 ou 9 avril), ce qui voudrait dire qu'il faudra nécessairement déplacer la date de clôture de dépôt des déclarations, le but étant que les remboursements PAS n'interviennent pas trop tardivement.

SIE

Les SIE sont sollicités dans cette période difficile, notamment afin de répondre aux questions des entreprises concernant le fonds de solidarité qui prévoit une aide de 1500 € aux entreprises remplissant les conditions.

Cette mission est confiée à la DGFIP. Le formulaire devra être rempli en ligne par les entreprises. Un traitement automatisé sera effectué par l'administration centrale (mission MRV).

Toutefois, deux cas seront à traiter par les SIE :

- les dépôts papier pour les entreprises qui n'auront pas fait ces démarches en ligne ;
- les entreprises dont la date de création est postérieure à mars 2019 et qui n'ont pas encore déposé de déclaration de résultat.

SPFE

Le traitement des réquisitions reste une mission prioritaire ayant pour but de fluidifier les transactions immobilières.

Autres missions prioritaires :

- enregistrement des actes des sociétés ;
- versements des montants des contrats assurances-vies aux bénéficiaires.

AUTRES SUJETS

Demande des agent-e-s pour avoir accès à leur boîte mail professionnelle à distance.

Réponse : ce ne sera pas possible pour tout le monde car le nombre d'habilitations à Webmail au niveau national est limité à 9000.

Les congés qui auraient été posés pendant la période de confinement seront neutralisés. Pour les agents non prioritaires, ils seront transformés en autorisations spéciales d'absence. Les agents qui sont amenés à exercer en présentiel leurs fonctions au-delà des 10 heures journalières ou qui présenteront un solde horaire de plus de 12 heures en fin de mois, bénéficieront d'octroi exceptionnel de récupérations horaires à l'issue du confinement.

En ce qui concerne l'obtention de tickets restaurant, il n'y a pour l'instant pas d'avancée pour les agent-e-s qui sont privés d'un restaurant administratif à cause de sa fermeture. Une décision au niveau national devrait intervenir dans quelques jours.

Une audioconférence départementale avec les organisations syndicales devrait avoir lieu toutes les semaines. Il pourrait y en avoir davantage si l'actualité l'exigeait.

Anthony LE STRAT

Michel LESUR